

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR - OUVERTURE DE COMPTE ASSOCIATION -

Veuillez trouver ci-dessous la liste des pièces justificatives obligatoires à fournir pour ouvrir un compte :

Pour l'association, vous devez fournir les documents suivants :

- Fiche règlementaire PERSONNE MORALE renseignée et signée par les représentants légaux
- Copie des derniers statuts datés et signés par les représentants légaux
- Copie du PV d'AG de **nomination des membres du bureau** daté et signé par les personnes habilitées
- Copie du PV d'AG de **fonctionnement de compte** daté et signé par les personnes habilitées, *sauf si mentionné dans les statuts*
- Copie du PV d'AG listant les **nominations et pouvoirs des mandataires éventuels** daté et signé par les personnes habilitées, *sauf si mentionné dans les statuts*
- Association déjà existante : Copie du PV d'AG d'approbation des comptes annuels signée par les RL
- Association nouvelle ou de moins d'1 an d'existence : fournir un budget prévisionnel association
- Publication au JOPF de création, *sauf renouvellement de bureau, et Syndicat professionnel*
- Récépissé DIRAJ de modification* si des modifications sont intervenues depuis la publication de création

Pour chaque signataire, vous devez fournir les documents suivants :

- Fiche règlementaire PARTICULIER renseignée et signée par le signataire, *si non-client SOCREDO*
- Justificatif d'identité en cours de validité (CNI ou Passeport)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Fact. EDT/OPT ; Certificat de résidence)

Les documents complémentaires à fournir selon le cas :

- Fondation : Courrier de déclaration de la fondation délivré par DGAE
- Section d'une Association-mère : PV AG de **l'association mère** pour l'ouverture du compte, le renouvellement de bureau et le fonctionnement de compte de la **section**
- Association syndicale L 1865 – ASL : Cahier des Charges/Règlement de copropriété ou Règlement Intérieur
- Syndicat de copropriétaires (cas des résidences se gérant seules) :
 - PV de nomination du syndic
 - Cahier des Charges/Règlement de copropriété ou Règlement Intérieur
- Syndicat de copropriété représenté par un Syndic de gestion :
 - PV de nomination du syndic
 - Cahier des Charges/Règlement de copropriété ou Règlement Intérieur
 - Mandat confié au Syndic mentionnant la durée du contrat
- Syndicat professionnel : Récépissé de Inspection du Travail/ Cour d'Appel et Tribunal de 1^{ere} instance/Greffier du Tribunal du Travail
- Organisme professionnel (ex : Conseil de l'ordre) : Statuts remplacés par l'ordonnance créant l'ordre et la délibération de l'APF relative à l'organisation de la profession (parution JOPF)

Dossier COMPLET à déposer dans l'une de nos agences SOCREDO